



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2018-042

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2018

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE

86-2018-04-16-001 - Décision n°2018-DDDT-SG-220 portant intérim du secrétaire général de la direction départementale des territoires de la Vienne (1 page)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2018-04-16-001

Décision n°2018-DDDT-SG-220 portant intérim du
secrétaire général de la direction départementale des
territoires de la Vienne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Décision n° 2018- DDT-SG-220

**Direction Départementale des
Territoires de la Vienne**

Portant intérim du Secrétaire Général de
la Direction Départementale des Territoires

Secrétariat Général

Le Directeur Départemental des Territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 2 décembre 2014, portant nomination de Monsieur Jean-Jacques PAILHAS, en tant que Directeur Départemental des Territoires de la Vienne à compter du 30 décembre 2014 ;

VU l'arrêté n°2018-SG-DCPPAT-10 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Gilles Leroux, dans les missions relevant des attributions de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la décision de subdélégation de signature en date du 3 avril 2018 ;

Vu l'absence de Monsieur Yannick PASTOUREAU pendant la période du 16 avril 2018 au 20 avril 2018 inclus.

Article 1 :

Madame Hélène BURGAUD-TOCCHET, Chef du Service Habitat, Urbanisme et Territoires, assurera l'intérim du poste du Secrétaire Général pendant la période du 16 avril 2018 au 20 avril 2018 inclus et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

A Poitiers, le 16 avril 2018

Le Directeur Départemental Adjoint

Gilles LEROUX